

M. *Woodsworth*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le Ministère de l'immigration et de la colonisation devrait être aboli, que le Ministère du travail devrait administrer la Loi de l'immigration, et que l'on devrait abandonner aux gouvernements provinciaux le travail de colonisation.

M. *Fansher*—(Last Mountain)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Attendu que depuis plusieurs années la Grande-Bretagne est le meilleur client du Canada pour les produits agricoles, et particulièrement pour le blé et ses sous-produits; et,

Attendu que les droits douaniers des autres pays sont souvent modifiés au détriment de l'exportation des produits canadiens et particulièrement des produits agricoles; et,

Attendu que dans ce commerce international chaque pays doit acheter autant que possible du pays auquel il vend, afin de réduire ainsi au minimum le coût du transport; et,

Attendu que pour le bien général du Canada nous jugeons opportun de stimuler dans la plus grande mesure possible le commerce avec la mère-patrie, afin de garder ainsi ce commerce dans l'empire;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de cette Chambre, que tout obstacle au libre jeu de la préférence impériale, comme il s'en trouve dans nos listes de droits de douane, devrait être enlevé; et, de plus, que le temps est venu où la préférence britannique devrait être augmentée lentement de manière à ce que nous ayons le libre-échange complet avec l'Angleterre dans une période de cinq années.

M. *Smith* (Cumberland)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le temps est maintenant mur au Canada pour une répartition plus équitable, entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, de l'encassement et de la distribution des recettes générales prévus par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, répartition qui aurait pour objet de réajuster la distribution de ces recettes de manière à ce que les petites provinces du Canada soient placées dans une position plus avantageuse pour progresser aussi rapidement que les grandes sans être embarrassées et étouffées par le coût sans cesse croissant de l'administration et des services publics lorsqu'elles tentent d'obtenir des revenus suffisants pour subvenir aux demandes faites à la Trésorerie et leur permettre de suivre la marche rapide vers le progrès des autres parties du Canada.

M. *Ross* (Moose-Jaw)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Attendu qu'après une enquête complète faite par cette Chambre, il a été décidé d'améliorer l'étalon d'exportation du blé canadien et de recommander au Bureau des Commissaires des grains de mettre en vigueur une inspection sévère à Port Arthur et à Fort William; de maintenir une surveillance sévère aux élévateurs de transfert et aux ports de mer du Canada afin de protéger le certificat final du blé canadien;

Attendu que de grandes quantités de blé canadien sont expédiées annuellement aux ports de mer des Etats-Unis, à travers territoire américain, et de ces ports de mer à tous les marchés du monde; et

Attendu qu'aux Etats-Unis le Bureau ne peut surveiller le transport ou la manutention du grain canadien dans tous ses mouvements jusqu'au port de mer;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, qu'il est souhaitable que l'exportateur de blé canadien expédié par une autre voie que par les ports canadiens, dépose au Bureau des commissaires des grains 10 sous par boisseau, soit en argent comptant, soit en signant un billet, lequel montant sera déduit lorsque le blé ainsi exporté aura été inspecté, lors du chargement dans un port américain, et trouvé conforme à l'étalon d'exportation canadien et de la classe indiquée sur le certificat final.